



 **APAJH**  
Haute-Vienne

PROJET  $\frac{2025}{2029}$   
ASSOCIATIF



# INTRODUCTION \*

2025/2029

Le Conseil d'administration et les équipes de l'APAJH Haute-Vienne ont le plaisir de vous présenter le projet associatif 2025-2029, fruit d'un travail collectif nourri par l'expérience de terrain, les valeurs fondatrices de notre mouvement et les défis à venir.

Fidèle à ses engagements, l'APAJH Haute-Vienne poursuit son action en faveur d'une société plus inclusive, respectueuse des droits et des singularités de chacun. Ce projet renouvelé s'appuie sur des principes forts : la primauté de la personne, l'autodétermination, l'inclusion et une vision humaniste du vivre-ensemble. Il réaffirme la place centrale de la personne en situation de handicap comme citoyen à part entière.

Dans un contexte où les besoins évoluent et les réponses doivent se diversifier, notre association se donne pour ambition d'adapter son action, de développer des pratiques de qualité et d'innover au service de l'accompagnement. Ce projet définit ainsi des orientations claires autour du respect des droits fondamentaux, du bien-être, de la participation et de l'ouverture sur la cité.

Nous affirmons également notre volonté de porter la voix des personnes en situation de handicap dans les espaces de concertation, de renforcer nos coopérations locales et de rester un acteur engagé du médico-social sur notre territoire.

Ce projet associatif est un engagement commun que nous voulons vivant, évolutif, partagé avec les personnes accompagnées, leurs familles, les professionnels, les bénévoles et les partenaires engagés.

Nous comptons maintenant sur la mobilisation de tous pour le faire vivre, dans la continuité de ce qui fait la force et la singularité de l'APAJH Haute-Vienne.



# \* SOMMAIRE \*

**Notre histoire .4**

**Nos valeurs .5**

**Nos principes d'action .6**

**Notre organisation .7**

**Pôle Éducation Formation .8**

**Siège administratif .12**

**Pôle Multi-handicap .10**

**Entreprise Adaptée .13**

**Service Vacances et Loisirs .12**

**Groupe d'Entraide Mutuelle .13**

**Notre impact social .14**

**Nos ambitions stratégiques et actions .15**

# 1 NOTRE HISTOIRE

1973

**16 mai**  
Création de l'APAJH Haute-Vienne

1978

Ouverture du Service Vacances

1982

Reprise de la gestion de l'Institut Médico-Éducatif à Saint-Laurent-les-Églises

1991

**2 avril**  
Ouverture de la Maison d'Accueil Spécialisée à Aixe-sur-Vienne

1993

Création du Service d'Action et de Soutien à l'Apprentissage  
*Fermeture le 31 août 2020*

2001

Ouverture de l'appart à la MAS  
**1<sup>er</sup> octobre**  
Reprise de l'Entreprise Adaptée à Verneuil-sur-Vienne

2004

Création du Service Autisme à la Maison d'Accueil Spécialisée

2005

Création du Service Emploi Accompagné  
*Fermeture en 2021*

2006

**janvier**  
Création du Service Loisirs

2007

Ouverture du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile à Limoges

2010

**1<sup>er</sup> janvier**  
Création du Siège Social

2017

**1<sup>er</sup> janvier**  
Création de l'Équipe MOBILE pour autisme  
**5 février**  
Création de la PAJEC (devient l'Unité Résidentielle TSA en 2021)

2019

Création du SESSAD PRO  
**1<sup>er</sup> septembre**  
Création de l'Équipe MOBILE Polyhandicap

2020

Création du Groupe d'Entraide Mutuelle TSA

2021

Création du dispositif d'Habitat Inclusif  
Ouverture du Service d'Accompagnement Mobile  
**septembre**  
Inauguration de l'extension de l'Entreprise Adaptée  
**octobre**  
Ouverture de l'Unité Résidentielle TSA

2023

**10 janvier**  
Ouverture de l'annexe de l'Entreprise Adaptée à Châteauponsac  
**7 juillet**  
Pose de la première pierre du nouveau bâtiment du Service Autisme de la MAS

2025

Construction de l'Unité Résidentielle  
**18 avril**  
Inauguration du Service Autisme

# 2 NOS VALEURS

## Citoyenneté

La personne en situation de handicap est un citoyen à part entière. Elle dispose des droits qui sont communs à tous. Réaffirmer la primauté de la personne implique le respect de sa personnalité, de sa façon de vivre, de ses différences et des liens qu'elle entretient avec son environnement. C'est également miser sur ses capacités, tenir compte de son point de vue, favoriser son implication et celle de ses proches, dans nos instances de gouvernance. Cette orientation suppose enfin sa participation dans les décisions qui la concernent, la prise en considération de l'ensemble de ses envies, de ses besoins ainsi que le respect de ses droits.

L'APAJH Haute-Vienne est un mouvement de citoyens engagés dans la défense des intérêts des personnes en situation de handicap. A ce titre, elle considère que la personne en situation de handicap doit pouvoir, tout au long de sa vie, exercer sa pleine et entière citoyenneté. Chaque personne a la capacité d'agir sur la société. L'association accompagne les personnes au quotidien au sein de ses établissements et services afin qu'elles puissent exercer leur pleine citoyenneté et défend l'idée que la personne en situation de handicap doit être une personne suffisamment éclairée afin d'être en capacité de développer son pouvoir d'agir et ainsi s'autodéterminer.

Elle réaffirme également que la citoyenneté est constitutive de droits et de devoirs mais que la société doit garantir à tous ses membres et aux plus vulnérables d'entre eux, un égal accès à l'ensemble des services qu'elle dispense pour que cette citoyenneté soit effective. Elle défend dans cette perspective l'idée de l'accessibilité universelle dans une société inclusive sans privilège, ni exclusion.

## Solidarité

L'APAJH Haute-Vienne considère, depuis son origine, que les questions liées au handicap, relèvent de la solidarité nationale, indispensables à la cohésion de la société, refusant les appels à la charité publique.

Consciente qu'elle agit dans un environnement marchand et concurrentiel, l'APAJH, dans le cadre de la gestion des fonds publics qui lui sont confiés respecte les principes de l'économie sociale et solidaire.

Cette solidarité, symbole de la fraternité républicaine, est un devoir moral, qui s'attache à prendre en compte les besoins spécifiques de chacun. Toute personne, quelle que soit sa condition, doit avoir accès aux compensations permettant une vie digne et entière.

Être solidaire, c'est agir concrètement pour développer des réponses en adéquation avec les souhaits et besoins des personnes. En conclusion, les valeurs de l'association, laïcité, citoyenneté, et solidarité doivent imprégner au quotidien le fonctionnement de nos structures, l'engagement des professionnels et être partagées avec les personnes accompagnées.

## Laïcité

L'association œuvre pour l'égalité de tous au regard de la loi, sans distinction de religion tout en respectant les croyances de chacun. C'est une valeur fondamentale et fondatrice du mouvement APAJH.

L'APAJH est née des militants de l'école pour tous, dans l'enseignement public et laïque. Elle inscrit depuis toujours son action en référence à cette appartenance et reste et demeure résolument laïque.

Bien plus qu'un principe de neutralité religieuse, c'est une exigence qui garantit l'égalité de traitement pour tous, notamment dans l'accès aux droits fondamentaux comme l'accès à l'éducation, le travail, la santé, les loisirs (sport, culture), l'habitat et la citoyenneté.

Elle permet aussi à chacun de s'émanciper, de développer un esprit critique et de s'intégrer pleinement à la vie citoyenne. L'État nous déléguant une mission de service public, nous avons fait le choix d'appliquer les principes de neutralité et de laïcité dans nos établissements et services (qui relèvent du droit privé). Par ailleurs, laïcité et autodétermination ne sauraient s'opposer. Notre vigilance s'impose afin que la liberté de l'autre, ses spécificités et sa différence soient reconnues et respectées.

# 3 NOS PRINCIPES D'ACTIONS

## Primauté de la personne

La personne en situation de handicap est avant tout une personne ayant des droits et notamment celui de faire ses propres choix dans tous les domaines de la vie.

La personne en situation de handicap doit être au centre de toutes les actions de l'association.

La personne accompagnée est actrice de son projet de vie, elle exprime ses souhaits, ses attentes, ses besoins.

Elle bénéficie d'instances (Conseil de Vie Sociale) où elle peut donner son avis sur le fonctionnement de l'établissement ou du service.

Son point de vue est respecté et elle est exempte de tout jugement.

Égalité, bienveillance et confidentialité définissent le cadre dans lequel elle évolue.



## Autodétermination

L'autodétermination (on parle également de comportement autodéterminé) permet à chaque personne accompagnée de faire ses choix, de prendre des décisions en accord avec ses préférences, ses valeurs, ses croyances ...

L'association doit s'assurer que chaque personne accompagnée peut développer des comportements autodéterminés : s'autoréguler et adopter des comportements autonomes.

La recherche des comportements autodéterminés doit être au cœur des actions menées par les professionnels accompagnants. Le travail en équipe et le suivi de formations adaptées soutiennent la démarche.

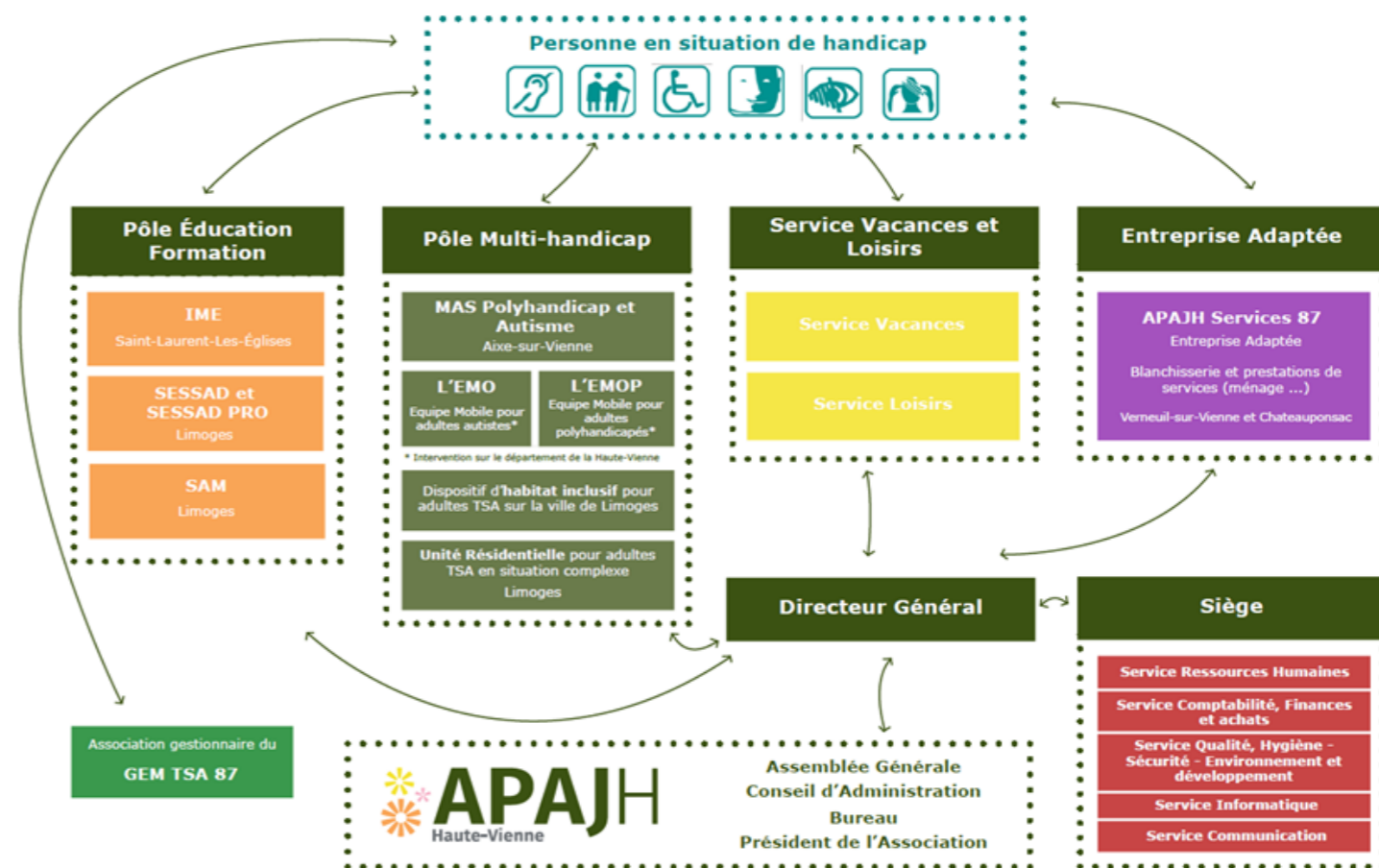
## Inclusion

Pour développer l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap (Loi du 11 février 2005), l'APAJH Haute-Vienne soutient l'idée d'une société inclusive, englobant tous les champs : celui de l'éducation comme celui de la culture, de l'habitat et du monde professionnel comme celui des sports et des loisirs.

La personne en situation de handicap, quel que soit son handicap, doit pouvoir être accompagnée au plus près de ses besoins, dans un environnement sécurisé, de nature à exercer ses compétences et en développer d'autres.

L'inclusion dans le milieu ordinaire, c'est l'accès au droit commun dans un souci d'égalité et de fraternité. Pour autant, le tout inclusif ne peut devenir la règle. Certaines situations nécessitent des accompagnements que seuls les établissements médico-sociaux peuvent proposer, en sécurisant les parcours, en formant les personnels à la bientraitance et aux bonnes pratiques.

# 4 NOTRE ORGANISATION



Plus de **800** personnes accompagnées



Plus de **50** ans d'histoire



Plus de **12** millions de budget annuel



Plus de **200** professionnels passionnés



Association loi 1901 créée en 1973



Adhérente à la Fédération Nationale des APAJH



Reconnaissance d'utilité publique



Conseil d'administration composé de bénévoles

# Pôle Education Formation

Le Pôle Education Formation est financé par des fonds publics de l'Assurance Maladie.

## L'Institut Médico Éducatif (IME)

Situé à Saint-Laurent-les-Eglises, l'IME accompagne 70 jeunes de 12 à 20 ans en situation de handicap mental léger ou moyen, avec ou sans troubles associés de la personnalité.

### Les objectifs

- Offrir une formation générale et professionnelle adaptée et individualisée.
- S'ouvrir sur l'extérieur de façon à favoriser l'inclusion.
- Faire acquérir la meilleure autonomie possible dans tous les domaines de la vie dans le cadre du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) tout en garantissant le respect de l'intimité et de la dignité.
- Offrir un accompagnement le plus individualisé possible en tenant compte des spécificités et des besoins de chacun, en appliquant les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS.

### Les moyens

Créé en 1968 et repris par l'APAJH Haute-Vienne en 1982, l'IMpro devenu IME réparti sur plusieurs sites (Limoges, Ambazac, Saint-Laurent-les-Eglises) répond aux objectifs et s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire.

Les différents modes d'accompagnement en internat ou en semi-internat, en séquentiel, permettent de proposer une formation professionnelle dans les domaines de l'agriculture, du bâtiment, de l'hôtellerie, dans les murs et hors les murs. Il assure le maintien d'une scolarisation adaptée, en unité d'enseignement externalisé pour la grande majorité. Il propose un accompagnement psychologique, médical, paramédical...

## Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile Professionnel (SESSAD PRO)

Situé à Limoges, le SESSAD PRO accompagne actuellement 8 jeunes de 16 à 25 ans en situation de handicap mental léger ou moyen avec ou sans troubles associés de la personnalité.

### Les objectifs

- Favoriser le parcours de vie des jeunes et en particulier le projet professionnel.
- Soutenir l'acquisition de la meilleure autonomie possible dans tous les domaines de la vie, dans le cadre du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) en soutenant l'inclusion scolaire et socioprofessionnelle.
- Favoriser le parcours de formation professionnelle.

### Les moyens

Les interventions peuvent avoir lieu sur site ou dans les différents lieux de vie et d'activités du jeune.

Le service travaille en file active pour permettre des admissions tout au long de l'année scolaire.

Les jeunes sont accompagnés par des professionnels de la communauté éducative. Des partenaires extérieurs peuvent être associés à l'accompagnement (psychologue, psychiatre...). Le SESSAD Pro s'appuie sur un réseau partenarial fort, notamment avec les organismes de formation professionnelle (éducation nationale, CFA, ...).



## Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD)

Situé à Limoges, le SESSAD accompagne actuellement 35 jeunes de 0 à 20 ans en situation de handicap mental léger ou moyen avec ou sans troubles associés de la personnalité.

### Les objectifs

- Favoriser le parcours de vie des jeunes.
- Soutenir l'acquisition de la meilleure autonomie possible dans tous les domaines de la vie, dans le cadre du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) en soutenant l'inclusion scolaire et socio professionnelle.
- Favoriser l'émergence des premiers choix professionnels.
- Soutenir la sphère familiale.

### Les moyens

Les interventions peuvent avoir lieu sur site ou dans les différents lieux de vie et d'activités du jeune.

Elles sont réalisées par une équipe pluridisciplinaire : éducateurs, éducateurs scolaire, psychologue, psychomotricien, orthophoniste...

Le service travaille en file active pour permettre des admissions tout au long de l'année scolaire. Pour mener à bien ses missions, le SESSAD doit s'inscrire dans une démarche de partenariat actif avec les services existants de l'Éducation Nationale.

## Le Service d'Accompagnement Mobile (SAM)

Situé à Limoges, le SAM accompagne les situations complexes de l'IME, en particulier les jeunes qui sont en rupture avec le collectif. Le nombre de jeunes accompagnés est variable en fonction des besoins.

### Les objectifs

- Éviter la rupture de parcours.
- Préparer la transition vers le monde de l'adulte en soutenant l'acquisition de la meilleure autonomie possible dans tous les domaines de la vie.

### Les moyens

Les interventions peuvent avoir lieu sur site ou dans les différents lieux de vie et d'activités du jeune, notamment à l'IME.

Les jeunes sont accompagnés par une équipe pluriprofessionnelle, mais en particulier des éducateurs. Des partenaires extérieurs peuvent être associés à l'accompagnement (psychologue, psychiatre...).

Le SAM s'appuie sur un réseau partenarial, en matière d'accès aux droits, au logement, aux soins ...

# Pôle Multi-Handicap

Le Pôle Multi-handicap est financé par des fonds publics de l'Assurance Maladie.

## La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

Située à Aix-sur-Vienne, la Maison d'Accueil Spécialisée accueille actuellement 61 personnes en situation de polyhandicap et/ou atteintes d'autisme.

### Les objectifs

- ➊ Répondre aux besoins individuels des personnes accueillies dans tous les domaines de la vie en garantissant la sécurité de l'accompagnement et le respect de l'intimité et de la dignité.
- ➋ Mettre en place des projets personnalisés dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire autour d'activités éducatives, sensorielles, sportives, culturelles, d'animation...
- ➌ Assurer l'accès à la santé.
- ➍ Maintenir les attaches familiales lorsque cela est possible et être attentif aux situations de rupture pour rechercher un accompagnement psycho-affectif adapté.
- ➎ Rechercher l'autodétermination des personnes accompagnées.

### Les moyens

Créé en 1991, l'établissement est organisé à ce jour de la façon suivante :

- ➊ 4 unités accueillent chacune 10 personnes en situation de polyhandicap  
35 places d'internat  
3 places d'accueil de jour  
2 places d'accueil temporaires
- ➋ 1 appartement dit « d'autonome », accueille 6 personnes en internat. Une équipe pluridisciplinaire accompagne les personnes dans tous les actes de la vie quotidienne, en s'appuyant sur leur projet personnalisé.
- ➌ 1 « service TSA » (créé en 2004) accueille 14 personnes atteintes d'autisme  
12 places d'internat  
1 place d'accueil de jour  
1 place de répit pour situation complexe

## L'équipe Mobile Autisme (EMO)

Créé le 1er janvier 2017, cette équipe est chargée de coordonner les accompagnements afin de rompre l'isolement des personnes autistes adultes domiciliées sur le territoire de la Haute-Vienne, hors Limoges Métropole. Elle est basée à Limoges.

### Les objectifs

- ➊ Être un dispositif d'accompagnement transitoire dans le cadre de vie de la personne autiste qui permet d'étudier au plus juste les réalités environnementales et contextuelles qui influent sur ses difficultés.
- ➋ Porter un regard extérieur sur les situations rencontrées, soutenir la personne et son entourage en élaborant des stratégies d'accompagnement adaptées.
- ➌ Être outil d'interface pour faire interagir les ressources existantes du territoire et ainsi trouver des solutions pérennes.

### Les moyens

À ce jour, deux salariées (1,5 ETP) assurent l'accompagnement d'environ 15 personnes.

## L'Équipe Mobile Polyhandicap (EMOP)

Créée le 1er novembre 2019, cette équipe est chargée de coordonner les accompagnements des personnes en situation de polyhandicap qui vivent à domicile en Haute-Vienne. Elle participe ainsi à des actions envers les aidants leur permettant des moments de répit. Elle organise l'accueil sur les places d'accueil temporaire. Elle est basée à Aix-sur-Vienne.

### Les objectifs

- ➊ Faciliter le parcours de vie de la personne en situation de polyhandicap.
- ➋ Coordonner des solutions individualisées en tenant compte du désir de la personne et de l'expérience de son entourage.
- ➌ Être outil d'interface pour faire interagir les ressources existantes du territoire et ainsi trouver des solutions pérennes.

### Les moyens

Trois salariées, 0,5 CESF, 0,5 ME, 0,4 ergothérapeute (1,4 ETP) assurent l'accompagnement d'environ 15 personnes.



## L'Unité Résidentielle pour autistes sévères (UR)

Après une création partielle en février 2017 sous une forme de Plateforme d'Accueil de Jour Externalisée Collaborative (PAJEC), l'unité résidentielle est passée par une forme transitoire d'octobre 2021 à juillet 2023. L'agrément a été remis le 1er août 2023 pour 6 places en internat pour Adultes TSA en situation très complexe. L'UR est basée à Aix-sur-Vienne depuis juin 2025.

### Les objectifs

- ➊ Répondre aux besoins individuels des personnes accueillies dans tous les domaines de la vie en garantissant leur sécurité dans le respect de leur dignité, en tenant compte de leur très grande complexité.
- ➋ Mettre en place des projets personnalisés dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire, autour d'activités éducatives, sensorielles, sportives, culturelles, d'animation...
- ➌ Assurer l'accès à la santé.
- ➍ Maintenir les attaches familiales lorsque cela est possible et être attentif aux situations de rupture pour rechercher un accompagnement psycho-affectif adapté.
- ➎ Rechercher tout mode de communication alternative et l'autodétermination des personnes accompagnées.

### Les moyens

A terme, plus de 25 ETP assureront l'accompagnement des 6 adultes (équipe pluriprofessionnelle).

# Service Vacances et Loisirs

Le Service Vacances et Loisirs est financé par les fonds associatifs.

Situé à Limoges, ce service organise des séjours vacances et des loisirs adaptés pour des adultes en situation de handicap. Créé en 1976, le service vacances réalise aujourd'hui près de 4 000 journées d'accompagnement par an, au profit de près de 550 vacanciers.

Créé en 2006, le service loisirs, permet à de nombreuses personnes (+ de 200 en 2025) de participer à des sorties variées (restaurant, discothèque...), à des activités culturelles (théâtre, concert, cinéma...) et sportives (tennis, équitation, bowling...), etc.

## Les objectifs

- 🎯 Permettre l'épanouissement des personnes en situation de handicap, en favorisant l'inclusion sociale et culturelle.
- 🎯 Lutter contre l'isolement.
- 🎯 Répondre aux besoins de découverte et de rupture avec le quotidien.
- 🎯 Faciliter le droit au répit pour les aidants familiaux.
- 🎯 Rechercher en permanence les comportements autodéterminés.

## Les moyens

A ce jour, une responsable, une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) et une animatrice à mi-temps assurent la gestion quotidienne du service.

Elles sont épaulées par des jeunes en service civiques et par des animateurs occasionnels.

# Siège administratif

Le Siège est financé par des fonds publics.

Situé à Limoges, le siège assure un ensemble de prestations pour les Etablissements et Services de l'Association.

## Les objectifs

- 🎯 Assurer, par délégation du Conseil d'administration, la gestion des ESMS et l'accompagnement des personnes accueillies.
- 🎯 Assurer l'intégralité des tâches administratives de l'ensemble de l'Association, fonctions supports.

## Les moyens

**Direction générale**  
Prestations techniques :

- 📌 Comptabilité, finances et achats
- 📌 Ressources humaines
- 📌 Qualité, développement, Hygiène sécurité environnement
- 📌 Informatique
- 📌 Communication

# L'Entreprise Adaptée

L'Entreprise Adaptée bénéficie de l'aide de l'État (aide aux postes). Elle fonctionne comme une entreprise ordinaire.

Située à Verneuil-sur-Vienne, l'APAJH Services 87 occupe des locaux récents et adaptés dans la zone artisanale de Malevialle. Elle assure une activité de blanchisserie et propose des services de mise à disposition de travailleurs en milieu ordinaire et de prestations de services.

## Les objectifs

- 🎯 Faciliter l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.
- 🎯 Assurer leur maintien dans l'emploi.
- 🎯 Favoriser leur épanouissement.
- 🎯 Assurer un développement économique afin de permettre les points précédents.

## Les moyens

L'Entreprise Adaptée (anciennement dénommée Atelier Protégé) est une unité économique qui offre une activité professionnelle adaptée aux possibilités des travailleurs handicapés.

Reprise en 2001 par l'Association, l'EA a développé une activité « hors murs » à partir de 2006 pour permettre aux entreprises du milieu ordinaire d'inclure dans leur effectif des personnes en situation de handicap, salariées de l'EA et ce, dans différents domaines (bancaires, hospitaliers, grande distribution, collectivités...).

# Le Groupe d'Entraide Mutuel (GEM TSA)

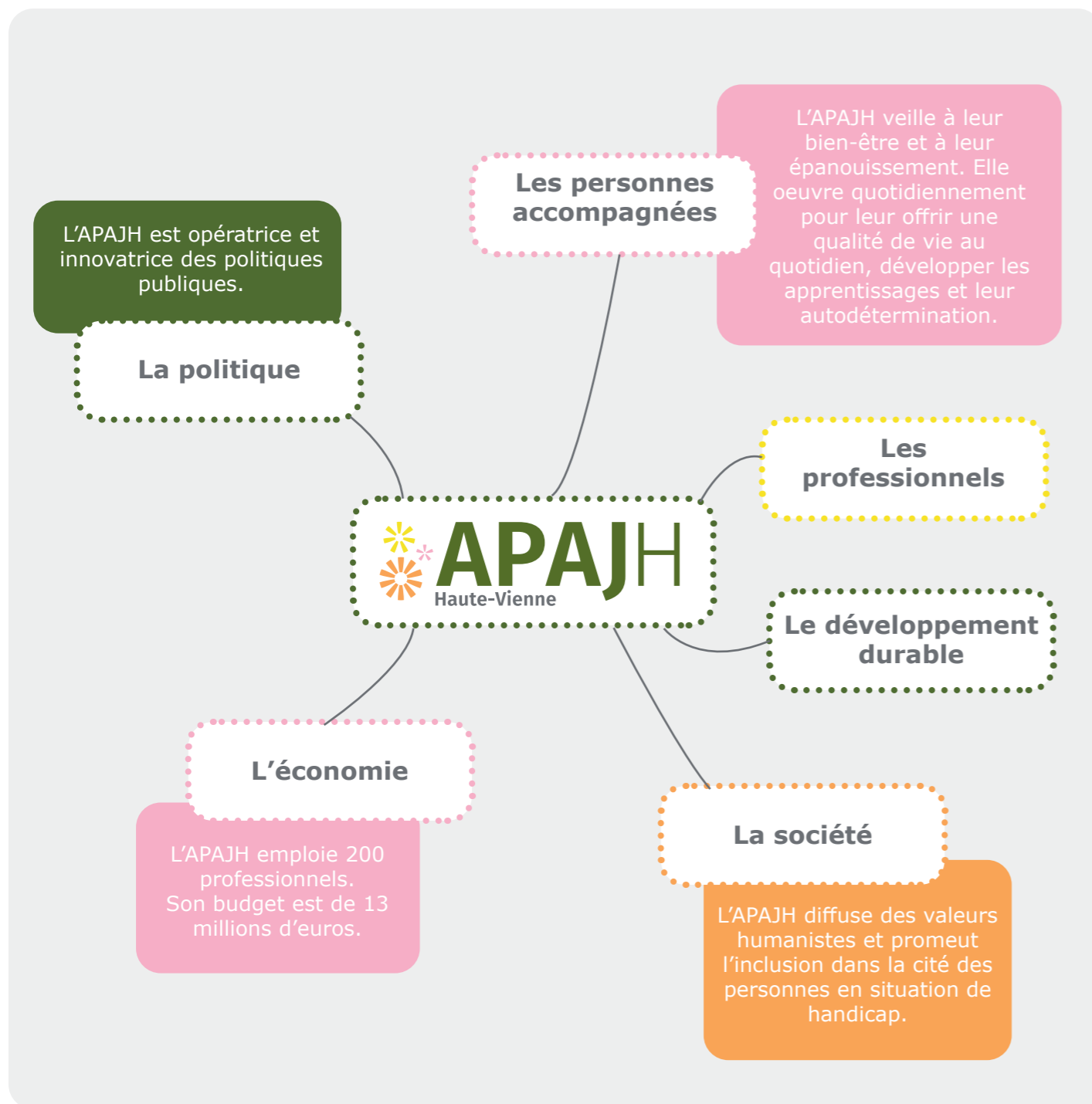
L'APAJH Haute-Vienne assure la gestion administrative d'un GEM pour adultes TSA.

## Les moyens

A ce jour, 1,5 ETP sont mis à disposition des adhérents ainsi que des moyens matériels (lieu d'activité, véhicules ...).



# 5 L'IMPACT SOCIAL DE NOTRE ASSOCIATION



# 6 NOS AMBITIONS STRATÉGIQUES ET ACTIONS

## 1<sup>ère</sup> ambition

### Défendre les droits des personnes en situation de handicap

Suivant ainsi les préconisations de la Loi du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire, un travail engagé en 2023, a permis d'identifier, de mesurer et d'analyser l'utilité et l'impact social de l'association. Ce travail, qui a reçu l'appui d'un DLA (Dispositif local d'accompagnement), a fait apparaître combien les propositions intégratives de l'APAJH Haute-Vienne dans la cité, permet aux citoyens de mieux connaître le handicap, de mieux comprendre aussi bien les potentialités des personnes que leurs besoins quotidiens et de mieux vivre.

Entre le tout inclusif et un accompagnement médico-social enfermé sui lui-même, l'APAJH Haute-Vienne, recherche une troisième voie et montre que le milieu associatif non lucratif peut être une ressource disponible pour répondre aux besoins des personnes, de leur famille, des aidants mais aussi des institutions partenaires, en défendant des valeurs humanistes.

L'APAJH Haute-Vienne veut créer les conditions pour que les usagers accompagnés deviennent des citoyens à part entière et participent au vivre ensemble, pour faire société.

L'association répond à des besoins sociétaux et le fait savoir. Elle montre ce qu'elle fait dans un souci de transparence et n'hésite pas à mettre en lumière ce qu'il reste à faire. Les actions de communication sont guidées par le souci de valoriser la personne au-delà des institutions de l'APAJH.

L'association fait connaître ses actions, aussi bien pour se distinguer de la concurrence d'autres organismes gestionnaires que pour valoriser le travail des salariés, l'implication des bénévoles autant que l'expression des résidents.

Aujourd'hui, les moyens mis à disposition du projet de l'APAJH Haute-Vienne, d'accompagner le plus grand nombre de personnes en situation de handicap sur le territoire en fonction de leur orientation, sont contraints par les moyens financiers limités.

## 2<sup>ème</sup> ambition

### Assurer le bien-être et l'épanouissement des personnes accompagnées

#### 1. Placer la personne accompagnée au centre : l'autodétermination

Placer la personne, citoyen à part entière au centre des dispositifs tout au long de son parcours de vie. Élaborer des projets d'accompagnement qui partent des droits, souhaits, attentes et besoins de la personne et qui privilégient le milieu ordinaire et le droit commun comme moyen de vivre avec les autres sans remettre en cause le besoin d'établissement pour certains accompagnements. Les réponses proposées sont personnalisées et évolutives.

Les personnes, les familles et les représentants légaux, participent pleinement à toutes les phases d'examen et d'élaboration du projet.

La personne accompagnée est actrice de son projet de vie, par co-construction avec son entourage et les professionnels. Ce projet est réinterrogé régulièrement afin de tenir compte des nouveaux besoins ou envies.

Afin que la personne accompagnée puisse maintenir, développer son autonomie et accroître ses savoir-faire, il est nécessaire de multiplier au quotidien les expériences que ce soit en termes d'apprentissages, d'activités sportives et de plein air, en termes d'activités culturelles et créatives, mais aussi de manifestations festives et ludiques, ceci dans ou à l'extérieur de l'établissement dans la recherche constante d'une meilleure inclusion.

Pour les personnes non-communicantes, les professionnels doivent mobiliser les outils nécessaires (communication alternative augmentée) pour échanger et tenir compte des choix de la personne.

## 2. Faire connaître les droits fondamentaux de chacun et accompagner leur expression individuelle et collective

Les valeurs de l'association : laïcité, citoyenneté, et solidarité doivent imprégner au quotidien le fonctionnement de nos structures et être partagées avec les personnes accompagnées par les professionnels.

La personne accompagnée doit être régulièrement informée de ses droits : citoyenneté, liberté de pensée et de croyance, droit à l'intimité, dire « non »... et les professionnels doivent en faciliter l'expression individuelle et collective.

L'accès à la vie affective et sexuelle doit être écouté et facilité notamment par une sensibilisation et des échanges avec les professionnels à partir d'expériences.

Pour les jeunes accompagnés, la prévention, l'information et les échanges sur la vie affective et sexuelle, la sensibilisation aux divers risques sociétaux actuels (addictions, communication sur les réseaux sociaux) sont indispensables. Des partenariats avec des experts sont à privilégier.

Le CVS, quand il existe, doit être un lieu d'échanges important avec une participation des personnes accompagnées et des familles aussi fortes que possible. Au-delà du CVS, des réunions thématiques (cafés des familles, réunions pour le passage à la majorité...) doivent permettre de mieux communiquer sur des sujets plus généraux : la sortie des établissements pour enfants, le logement, l'emploi, les droits, la fin de vie, l'alimentation, exercice de la tutelle, accès aux soins...

## 3. Assurer un bien-être au quotidien

La prévention et l'accès à la santé doivent faire l'objet d'une attention particulière. La prévention à la santé, la réalisation de bilans de santé complets, l'identification collégiale des sur-médications et la recherche de solutions mobilisent les services de soins.

Des actions de promotion de la santé et d'éducation à la santé peuvent être conduites auprès des personnes accueillies avec l'idée que chaque personne est acteur de sa santé.

Pour les personnes accompagnées non-communicantes, il est nécessaire de former les professionnels à la détection de potentielles maladies somatiques. La gestion de la douleur doit être un axe majeur (utilisation de grille de la douleur). L'alimentation des personnes accompagnées est à questionner en permanence afin de rechercher leur meilleure satisfaction en priorisant les produits locaux et de qualité.

La rénovation régulière des bâtiments doit permettre d'offrir progressivement à tous un cadre de vie agréable, une chambre individuelle, de réaliser les aménagements facilitant la vie privée et le respect de l'intimité, l'activité des professionnels et d'optimiser les dépenses énergétiques.

La participation à la vie collective de la structure est à rechercher, tout en respectant les besoins individuels. Les événements festifs et les réunions à thème réunissant personnes accompagnées et familles permettent de renforcer les liens sociaux du groupe.

Le recours à la pair-aidance dans les actes de la vie quotidienne et dans les activités doit être recherché et impulsé.

## 4. Rester mobilisé pour une réponse accompagnée pour tous

L'APAJH Haute-Vienne est fortement sollicitée pour prendre en charge des enfants et adultes sans solution. Elle s'engage à maintenir son niveau d'exigence pour la prise en compte de ces demandes.

Afin de diminuer au maximum le nombre de personnes en situation de handicap sans solution, elle créera et adaptera son offre en s'appuyant sur les ressources locales ou régionales.

Le texte «10 engagements pour accompagner autrement les parcours de vie et offrir une réponse pour tous » affirme la volonté de l'APAJH d'adapter la totalité de ses structures aux attentes et besoins des personnes en faisant évoluer les réponses d'accompagnement.

Le premier engagement du texte réaffirme la place centrale de la personne en situation de handicap dans le cadre de notre action. Il s'inscrit pleinement dans le dispositif « une réponse accompagnée pour tous » et le rapport de Denis Piveteau « Zéro sans solution ».

## 3<sup>ème</sup> ambition

### Poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité

#### 1. Assurer la mise en œuvre des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'HAS

La qualité des prestations et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap se doit d'être structurée, contrôlée et questionnée régulièrement afin de s'assurer qu'ils répondent en permanence aux exigences de qualité et qu'ils soient à l'écoute au quotidien des souhaits des usagers.

Pour ce faire, la connaissance et la maîtrise des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de la HAS doivent guider en permanence les pratiques professionnelles (réalisation de procédures détaillées pour nombre de nos processus d'accompagnement).

Pour certaines situations individuelles ou à risques, il doit être établi des protocoles partagés par l'ensemble du personnel, allant parfois jusqu'à la validation par le médecin, la famille et le directeur.

#### 3. Tendre vers l'obtention des certifications qualité

L'APAJH Haute-Vienne s'engage à mobiliser quand cela est possible, la sollicitation de certification afin de confirmer l'application de bonnes pratiques professionnelles. Par exemple : certification autisme, certification polyhandicap...

Cette action permet de viser une reconnaissance collective sur des évolutions importantes des pratiques professionnelles.



#### 2. Proposer un développement permanent des compétences aux professionnels

La formation des professionnels doit rester importante pour mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées et améliorer la prise en charge notamment pour les situations complexes. Le plan de développement des compétences doit tenir compte des enjeux d'évolution des politiques publiques.

Il doit être ambitieux et ne pas se limiter au financement de l'OPCO (OPérateur de COmpétences) du secteur médico-social.

Quand la situation le permet, l'APAJH Haute-Vienne étudie avec bienveillance toute demande de promotion interne avec formation adaptée.

L'association s'engage dans la formation certifiante des professionnels dans les domaines techniques particuliers, par exemple CNIA (Certificat National d'Intervention en Autisme).

La supervision des pratiques professionnelles (axes des RBPP de la HAS) doit être mise en place dans tous les ESMS APAJH Haute-Vienne.

L'analyse de la pratique professionnelle doit être privilégiée en cas de besoin.

#### 4. Placer l'éthique au cœur de nos pratiques

L'APAJH Haute-Vienne a mis en place depuis plusieurs années une commission éthique. Elle est interrogée par les professionnels ou le Conseil d'administration.

Elle est composée de 12 personnes. Une équipe plurielle (6 administrateurs, 6 professionnels, experts si besoin...) est mobilisée afin de proposer, de manière collégiale, une proposition au CA sur des questions éthiques ayant un lien avec l'accompagnement des personnes.



**Poursuivre le développement de l'offre de service**

Les établissements ont été créés, il y a souvent plusieurs dizaines d'années, pour répondre aux besoins du plus grand nombre avec très souvent une prise en charge collective dans des institutions fermées.

L'offre médico-sociale se doit de répondre aujourd'hui au mieux aux besoins individuels de chaque personne accompagnée et ce, dans la cité aussi. L'offre se doit d'évoluer pour, d'une part, proposer des services adaptés à des besoins d'un petit groupe, voire individuels, d'autre part, ouvrir les portes pour des prestations hors les murs.

Le Conseil d'administration et les professionnels APAJH Haute-Vienne doivent donc développer leur présence territoriale dans les groupes de réflexion ou de gouvernance afin d'écouter les besoins, identifier les ressources nécessaires ou disponibles, les partenaires de qualité à privilégier pour in fine proposer de nouveaux services ou participer à des plateformes qui y contribuent...

Au-delà de la Haute-Vienne, le Conseil d'administration et les professionnels doivent renforcer leur présence dans les réseaux d'échange sur la Nouvelle-Aquitaine ou au niveau national pour faire savoir ce que nous faisons de bien mais aussi écouter et s'imprégner des meilleures pratiques dans les compétences qui sont les nôtres.



**Être porte-parole des personnes en situation de handicap dans les instances locales**

L'APAJH Haute-Vienne intervient dans de nombreuses instances de concertation locales. Au niveau des communes et des communautés de communes, elle participe à des commissions d'accessibilité et CCAS (Conseil Communal d'Action Sociale).

Au plan départemental, elle siège :

- ▶ Dans les instances de la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- ▶ À la C.O.M.E.X. (Commission exécutive de la MDPH)
- ▶ À la C.D.A.P.H. (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées)
- ▶ Au sein de la Communauté 360. Des commissions ont travaillé sur l'accessibilité au sport, au spectacle vivant et sur la vie affective et sexuelle des personnes handicapées. D'autres sont programmées (accessibilité aux lieux d'exposition ...).

▶ Au sein du C.D.C.A., Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (Personnes âgées et handicapées)

▶ Au sein du C.T.S (Comité Territorial de Santé).

Au niveau régional, elle œuvre activement avec d'autres APAJH, pour porter une voix commune auprès de organismes de tutelle du territoire, mais aussi pour mettre en commun les capacités d'innovation et échange de pratiques.

L'APAJH Haute-Vienne prend toute sa place dans les moments collectifs de réflexion organisés par la Fédération APAJH : groupes de travail sur les thématiques variées, conférences de territoires, congrès annuels.



**Innovier : une ambition**

L'innovation ne concerne pas seulement l'offre médico-sociale proprement dite mais aussi toutes les techniques qui y contribuent.

En particulier, l'évolution du climat, des sources d'énergie et de leurs coûts doit nous mobiliser pour engager des plans de rénovation massifs de notre bâti afin d'anticiper les évolutions annoncées. Cet axe sera aussi pris en compte dans toute nouvelle construction.

D'autre part, nous devons rechercher toutes les améliorations possibles générées par les nouveaux outils numériques et l'intelligence artificielle.

La recherche permanente de tout ce qui peut permettre l'amélioration des conditions de travail doit nous mobiliser dans le contexte de raréfaction des ressources humaines. L'innovation doit prendre toute sa part : exosquelette pour limiter les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) par exemple ...

La recherche de l'innovation sociale doit être explorée afin de travailler activement sur la qualité de vie au travail, sur les recrutements ...

L'innovation ne se décrète pas ; nous devons, professionnels et administrateurs, être en veille permanente pour identifier les bonnes idées et nous les approprier.

**Engager l'association dans la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)**

Bien que non structurée en tant que telle, l'APAJH Haute-Vienne a mis en œuvre de nombreuses actions qui contribuent à la RSE :

- ▶ Premiers véhicules électriques, panneaux solaires ou photovoltaïques sur les nouveaux bâtiments ...
- ▶ Alimentation plus bio et plus locale
- ▶ Qualité de vie au travail des salariés très suivie (CET, charte télétravail, ...)
- ▶ Modalités de recrutement des salariés très participatives
- ▶ Intéressement des salariés de l'entreprise adaptée

Concernant la consommation énergétique, nous devons identifier les points noirs concernant la mobilité ou le chauffage et rechercher les scénari pour les réduire et/ou en changer la nature.

Il est nécessaire d'engager un réel plan d'ensemble pour identifier les points à améliorer et planifier leur mise en œuvre. Ce travail doit également rechercher à nous rendre plus autonome dans un contexte international tendu.





## Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

 44, rue Rhin et Danube - 3ème étage  
87280 LIMOGES

 05 55 37 62 86

 [siege@apajh87.fr](mailto:siege@apajh87.fr)

 [www.apajh87.fr](http://www.apajh87.fr)

